

LE PARTI COMMUNISTE PROPOSE UNE LOI DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Des objectifs



Mettre fin à l'hémorragie des suppressions d'emplois, aux délocalisations, à la dévitalisation du tissu économique et des services publics.

Ouvrir un autre horizon aux jeunes que la précarité à vie

Libérer nos vies quotidiennes de la flexibilité des horaires et des conditions de travail

En finir avec le chômage de masse, avec le chantage patronal aux licenciements

UN SYSTÈME
DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
TOUT AU LONG DE LA VIE

Au lieu de rejeter sur le « marché du travail », c'est-à-dire au chômage, les travailleurs dont les emplois doivent pouvoir évoluer, chacun alternerait les périodes de travail salarié et les périodes de formation rémunérées, à la faveur d'une réduction générale du temps passé à travailler.

Des moyens

En finir avec les politiques d'austérité menées au nom de la « baisse du coût du travail ». Au contraire, c'est le coût du capital (intérêts des emprunts, dividendes versés aux actionnaires) qui écrase les entreprises, particulièrement les PME, et pousse les multinationales à des choix destructeurs. C'est le coût du capital qui fait ainsi obstacle aux investissements créateurs d'emplois et d'efficacité économique, et pousse à un degré intolérable l'exploitation des travailleurs et le gaspillage des ressources naturelles !

CONQUÉRIR DES POUVOIRS SUR LE CRÉDIT BANCAIRE, SUR L'ARGENT PUBLIC DONNÉ AUX ENTREPRISES, POUR FINANCER NON PAS DES ACTIONNAIRES SANS CONTREPARTIE MAIS DES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS ET DE FORMATIONS QUALIFIANTES, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION.

Des pouvoirs

- Conférences régionales pour l'emploi et la formation
- Droit de veto suspensif des comités d'entreprises contre les licenciements
- Pouvoirs de décision du CE sur les heures supplémentaires, le temps partiel, les contrats précaires, la sous-traitance, le plan de formation
- Commissions régionales investies de pouvoirs de médiation pour imposer la prise en compte des propositions alternatives des salariés
- Obligation pour les banques de financer ces projets alternatifs à très faible coût
- Arrêter les aides publiques inutiles aux entreprises comme le CICE. Utiliser l'argent pour alimenter des fonds régionaux et un fonds national pour l'emploi et la formation

TOUT DE SUITE,
UNE PROPOSITION DE LOI
À L'APPUI DES LUTTES



Des dispositions législatives concrètes dans huit domaines

La proposition de loi soumise au débat comporte huit séries de dispositions visant l'éradication progressive du chômage :

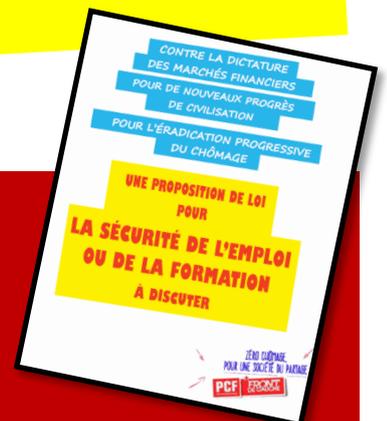
1. Sécurisation du contrat de travail.
2. Nouveau service public de l'emploi et de la formation. Conventions individuelles de sécurisation de l'emploi, de la formation et des revenus.
3. Dispositions particulières en faveur des jeunes
4. Lutte contre la précarisation des emplois : licenciements, CDD, intérim, externalisations abusives (sous-traitance et ubérisation)
5. Durée et organisation du temps de travail, retraites.
6. Formation, qualifications et salaires
7. Incitations financières
8. Pouvoirs dans les entreprises et dans les territoires.

Ces réformes pourraient être mises en application immédiate pour les unes, progressivement pour d'autres, de telle manière que réformes sociales, formations, embauches, accroissement des ressources avancent ensemble, se nourrissent mutuellement en s'appuyant sur un changement radical de l'utilisation de l'argent et sur les pouvoirs d'intervention nouveaux des travailleurs.

Ces propositions sont maintenant soumises à vos avis et à vos contributions.

Le Parti communiste français s'engage ainsi pour construire toutes les convergences qui permettront de bâtir une majorité politique nouvelle à gauche, dès les échéances législatives et présidentielle de 2017 pour sortir le pays des impasses dans lesquelles la politique du gouvernement actuel l'enfoncé.

Retrouvez le texte complet de la proposition sur le site de la revue



http://www.economie-politique.org/sites/default/files/eco_po_sef_03_05_16-2.pdf